



Procédure judiciaire pour manipulation ayant entraîné un suicide

Par **alea_titi**, le **16/02/2008** à **10:24**

Bonjour,

Je ne m'y connais pas trop en droit et je souhaiterais savoir si on peut attaquer quelqu'un en justice pour avoir manipulé une personne, procédé ayant (de manière supposée) conduit au suicide de cette personne.

Quels sont les risques d'une telle procédure en justice, par exemple si l'on a peu de preuves que le sujet a été réellement manipulé? Comment prouver qu'il y a eu manipulation, en particulier si le sujet a été isolé de tous ses proches et que plus personne n'a jamais eu de nouvelles, jusqu'au moment où la personne s'est suicidée?

Merci d'avance de votre réponse qui sera très utile...

N'hésitez pas s'il vous faut plus de détails.